



Vente maison en indivis

Par **MARGUOTTE**, le **18/10/2023** à **10:47**

J'ai 80 ans lors du décès de mon mari j'ai opté pour 1/4 en PP et 3/4 en usufruit, mon mari avait 3 enfants d'une première union. Je désire vendre mon bien l'acquéreur me propose 282000 € net vendeur . Quelle sera le montant de ma part et celle de ses 3 enfants . Je vous remercie pour votre réponse

Cordialement

Mb

Par **yapasdequoi**, le **18/10/2023** à **10:58**

Bonjour,

Vos enfants sont-ils d'accord pour vendre ?

Cette maison était-elle commune avec votre mari ?

$1/2 + 1/8$ en pleine propriété = $5/8 = 0,625$

usufruit sur $3/8 = 30\% * 3/8 = 0,1125$

total : $0,7375 = 207\,975$ euros. sauf erreur ou omission.

Par **youris**, le **18/10/2023** à **14:12**

bonjour,

comme la maison ne vous appartient pas en totalité, vous ne pouvez pas décider seule de la vendre et d'en fixer le prix.

avant la mise en vente de cette maison, vous devez consulter les enfants de votre défunt mari.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **18/10/2023** à **14:27**

Bonjour et bienvenue

Pour évaluer les parts, il faudrait d'abord savoir à qui appartenait ce bien auparavant...Communauté ou défunt ?